

DELEGATION DE M. Didier CAZABONNE

D -20080181

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Ville d'Oran pour la formation des cadres territoriaux de la Ville d'Oran. Autorisation. Décision

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La France et l'Algérie ont une histoire partagée, ils ont une proximité, des liens définitifs en raison de l'histoire, en raison de la géographie, en raison de l'économie, aussi et d'abord, et surtout en raison des hommes et des femmes d'Algérie et de France.

C'est pourquoi, M. le Maire de Bordeaux, et M. le Maire d'Oran, ont souhaité apporter leur contribution à la construction d'un partenariat durable entre nos deux pays, et ce d'autant plus que la relation franco-algérienne se situe dans la dynamique du Partenariat euro-méditerranéen.

Comme vous le savez, afin de concrétiser cette volonté et participer au processus de « refondations des relations entre l'Algérie et la France, la ville de Bordeaux et la ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de formation des élus et cadres territoriaux oranais sur le thème de l'informatique et des espaces verts, appelé « pacte (Partager, Acquérir des Connaissances, Transmettre des Expériences) Oran Bordeaux, que nous avons élaboré en concertation avec la ville d'Oran, constitue un des axes prioritaires de cet accord de jumelage et de coopération

Le projet consiste à prendre en charge la formation de 12 cadres territoriaux oranais qui pourront, ensuite, faire bénéficier de leurs expériences leurs collègues sur l'ensemble du territoire national.

Il s'inscrit dans la continuité du Pacte Oran Bordeaux (programme co-financé par le Ministère des affaires étrangères français et par la ville de Bordeaux en 2006). Il vise à mettre en place un programme d'appui à la modernisation des services et au renforcement des capacités locales de l'assemblée populaire communale d'Oran dans les domaines des espaces verts et de l'informatisation.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Donner du sens à la fonction des agents de la Direction des espaces verts, et des services à informatiser comme les services de l'Etat Civil, des élections, des finances, du secrétariat général, des moyens généraux, valoriser leur métier,
- Disposer d'une base commune d'information et de réflexion sur l'environnement, les espaces verts, et la gestion informatisée des services,
- Favoriser l'échange d'expériences et la communication avec d'autres acteurs,
- Participer à un processus de développement des compétences individuelles favorisant la qualification,
- Acquérir une formation spécialisée dans le domaine des espaces verts, et de la gestion informatisée des services,

Séance du lundi 14 avril 2008

- Découvrir des technologies, appréhender des organisations et des processus de traitement des opérations sur le système d'information de la Ville de Bordeaux (mise en œuvre d'architectures autour des postes de travail, des serveurs, des réseaux de communication; processus de traitement et suivi des incidents matériels, logiciels bureautiques ou métiers, ...),
- Devenir un maillon essentiel pour la construction de la compétence collective

Il est à noter que ce projet est en cohérence avec les priorités géographiques et sectorielles définies par le ministère français des Affaires Étrangères en matière de coopération, à savoir : le soutien aux pays de la zone de solidarité prioritaire, dont l'Algérie fait partie, et aux actions de renforcement de la gouvernance locale. C'est pourquoi, il a décidé de le co-financer dans le cadre de la coopération décentralisée.

Une telle démarche est également tout à fait cohérente avec les objectifs de la Ville de Bordeaux, car outre une volonté d'établir des axes de coopération avec la Ville d'Oran, la Ville de Bordeaux accompagnera ainsi, d'une manière lisible, la municipalité d'Oran dans cette vaste réforme de décentralisation, élément fondamental dans sa démarche vers la démocratie.

Ce projet va nous permettre de faire connaître et de valoriser en Algérie l'offre bordelaise de formation en matière de gestion municipale et urbaine, à l'instar des expériences déjà menées en Algérie, au Mali et au Liban.

Le budget de l'opération décrite ci-dessus est de 42 000 euros.

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2008:

Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	15 000,00 €
Participation de la Mairie de Bordeaux :	6 551,09 €
Apport en numéraire	8 448,91 €
Apport en valorisation de personnel	12 000,00 €

Participation estimée de la Ville d'Oran
(frais de billets d'avion et de visas)

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec la Ville d'Oran pour l'organisation d'un programme de développement des capacités locales destiné aux élus et cadres territoriaux oranais
- à engager la somme de 30 000 euros correspondant à la part de financement de la Ville de Bordeaux et du Ministère Français des Affaires Etrangères imputée sur le budget 2008 de la Ville de Bordeaux
- à ouvrir une recette de 15 000 euros (subvention du Ministère des Affaires Etrangères) , sur le compte 74718 fonction 041, de l'exercice 2008.
- à inscrire la somme de 30 000 euros en dépenses correspondant à la part de financement de la Ville de Bordeaux et du Ministère Français des Affaires Etrangères, sur le compte 6257 Fonction 041 de l'exercice 2008.

CONVENTION DE PARTENARIAT

**VILLE DE BORDEAUX / ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNALE D'ORAN
POUR L'ORGANISATION D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
LOCALES DESTINE AUX CADRES TERRITORIAUX ORANAIS**

Entre la ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération N° _____ du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le

et

L'Assemblée populaire communale d'Oran, représentée par Monsieur Sadek Benkada, Président de l' APC d'Oran, Place du 11 novembre 1954 à Oran

EXPOSE

La politique générale d'appui de la Ville de Bordeaux aux actions de coopération décentralisée avec ses partenaires fait l'objet de conventions qui définissent les objectifs et les moyens de ces actions et les conditions matérielles et financières de leur mise en œuvre.

La France et l'Algérie ont une histoire partagée, ils ont une proximité, des liens définitifs en raison de l'histoire, en raison de la géographie, en raison de l'économie, aussi et d'abord, et surtout en raison des hommes et des femmes d'Algérie et de France.

C'est pourquoi, M. le Maire de Bordeaux, et M. le Maire d'Oran, ont souhaité apporter leur contribution à la construction d'un partenariat durable entre nos deux pays, et ce d'autant plus que la relation franco-algérienne se situe dans la dynamique du Partenariat euro-méditerranéen.

Comme vous le savez, afin de concrétiser cette volonté et participer au processus de « refondation des relations entre l'Algérie et la France, la ville de Bordeaux et la ville d'Oran ont signé, le 7 décembre 2003, un accord de jumelage et de coopération.

Le projet de formation des élus et cadres territoriaux oranais sur le thème de l'informatique et des espaces verts, appelé « pacte (Partager, Acquérir des Connaissances, Transmettre des Expériences) Oran Bordeaux, que nous avons élaboré en concertation avec la ville d'Oran, constitue un des axes prioritaires de cet accord de jumelage et de coopération

Le projet consiste à prendre en charge la formation de 12 cadres territoriaux oranais qui pourraient, ensuite, faire bénéficier de leurs expériences leurs collègues sur l'ensemble du territoire national.

Il s'inscrit dans la continuité du Pacte Oran Bordeaux (programme co-financé par le Ministère des affaires étrangères français et par la ville de Bordeaux en 2006). Il vise à

mettre en place un programme d'appui à la modernisation des services et au renforcement des capacités locales de l'assemblée populaire communale d'Oran dans les domaines des espaces verts et de l'informatisation

CONSIDERANT

Que dans le cadre des actions de coopération décentralisée avec l'Assemblée populaire communale d'Oran, la Ville de Bordeaux apporte un appui technique et pédagogique à la mise en place d'un programme de renforcement des capacités locales des cadres territoriaux sur le thème de l'informatique et des espaces verts.

Que l'Assemblée populaire communale d'Oran assurera conjointement avec la ville de Bordeaux, l'analyse préalable à la formation auprès des villes libanaises, concevra et réajustera la réponse formation, participera au suivi de l'action et à son évaluation.

IL A ETE CONVENU

Article 1 – Objet :

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- ◆ Donner du sens à la fonction des agents de la Direction des espaces verts, et des services à informatiser comme les services de l'Etat Civil, des élections, des finances, du secrétariat général, des moyens généraux, valoriser leur métier,
- ◆ Disposer d'une base commune d'information et de réflexion sur l'environnement, les espaces verts, et la gestion informatisée des services,
- ◆ Favoriser l'échange d'expériences et la communication avec d'autres acteurs,
- ◆ Participer à un processus de développement des compétences individuelles favorisant la qualification,
- ◆ Acquérir une formation spécialisée dans le domaine des espaces verts, et de la gestion informatisée des services,
- ◆ Découvrir des technologies, appréhender des organisations et des processus de traitement des opérations sur le système d'information de la Ville de Bordeaux (mise en œuvre d'architectures autour des postes de travail, des serveurs, des réseaux de communication; processus de traitement et suivi des incidents matériels, logiciels bureautiques ou métiers, ...),
- ◆ Devenir un maillon essentiel pour la construction de la compétence collective

Article 2 - Répartition des objectifs et des activités pédagogiques

- **La Ville de Bordeaux** s'assigne au cours de la période 2008, l'objectif :
 - d'organiser à Bordeaux pendant 9 jours consécutifs le programme de renforcement des capacités locales,
 - d'assurer les enseignements nécessaires dans le domaine des espaces verts, et de la gestion informatisée des services.
- **L'assemblée populaire communale d'Oran** s'assigne au cours de la période 2008, l'objectif :

Séance du lundi 14 avril 2008

- de prendre en charge les frais de visas et de déplacement jusqu'à Bordeaux, de 12 cadres territoriaux de l'Assemblée populaire communale d'Oran
- de contribuer à l'évaluation du projet.

Article 3 – Répartition du budget

Au regard du budget prévisionnel retenu pour l'ensemble du projet ci-annexé, le montant total des dépenses liées à ce projet s'élève 42 000 euros. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Budget prévisionnel en K. EUROS	Montant de l'année	% sur une	Montant total de l'opération (*)	% sur le
Nature de la dépense	en cours	année		total
Frais de séjour stagiaires (hébergement, restauration et transport local pour 12 stagiaires)	19 980,00€			47,57%
Honoraires de la coordonnatrice ville de Bordeaux (Valorisation de personnel)	1902,96€			4,53%
Honoraires des formateurs ville de Bordeaux pour la formation dans le domaine des espaces verts (Valorisation de personnel)	3955,68€			9,42%
Honoraires des formateurs ville de Bordeaux pour la formation dans le domaine de la gestion informatisée des services (Valorisation de personnel)	2590,27€			6,17%
Transports Stagiaires (Avion Pris en charge par l'assemblée populaire communale d'Oran)	12 000,00 €			28,57%
Frais administratif ville de Bordeaux	1 000,00€			2,38%
Frais divers et imprévus	571,09 €			1,36%
Total prévu	42000,00 €			100%

Ressources en K EUROS	Montant	%	Nature engagement (**)
<input type="checkbox"/> Ville de Bordeaux -Apport en numéraire	6551,09€	35,71%	Sollicité
-Apport en valorisation	8448,91€		
<input type="checkbox"/> Assemblée populaire communale d'Oran (Apports globalisés) - en numéraire	12 000,00€	28,57%	Sollicité
Total des ressources hors MAE	27 000,00 €	64,29%	Sollicité
Montant requête MAE	15 000, 00€	35,71%	Sollicité
MONTANT TOTAL	42000,00 €	100,00 %	Sollicité

Article 4 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à consacrer au projet de renforcement des capacités locales de cadres territoriaux oranais dans les conditions figurant à l'article 2 :

☞ **la somme de 30 000 euros pour la première phase (15 000 euros auto-financement 15 000 Euros subvention du Ministère des Affaires Etrangères).**

Article 5 – Conditions d'utilisation

La Ville de Bordeaux s'engage à utiliser cette somme pour réaliser les dépenses suivantes :

- Honoraires de la coordonnatrice ville de Bordeaux (valorisation de personnel)
- Honoraires des formateurs ville de Bordeaux (valorisation de personnel)
- Frais de restauration des stagiaires à Bordeaux
- Frais d'hôtels des stagiaires à Bordeaux
- Frais administratifs et de secrétariat
- Frais de transport des stagiaires à Bordeaux (Transport local)

Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par les partenaires de la convention de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

Article 8 – Assurances

L'assurance assistance médicale et la responsabilité civile des stagiaires de l'Assemblée populaire communale d'Oran sont à la charge de l'Assemblée populaire communale d'Oran.

Article 10 – Compétence juridictionnelle

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX
- par l'Assemblée populaire communale d'Oran, en l'Hôtel de ville, Place du 11 novembre 1954 à ORAN

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 11 – Durée de la Convention

La convention prendra effet à la signature de la présente convention et s'achèvera à la remise du rapport d'évaluation par la ville de Bordeaux

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Assemblée populaire communale d'Oran

Alain Juppé
Maire

Sadek Benkada
Président

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de présenter ce dossier vous me permettez de rendre moi aussi hommage à l'action de mon prédécesseur le sénateur Jacques VALADE qui pendant plusieurs années a dirigé l'action de la Ville dans le cadre des orientations prioritaires fixées par le maire, et rendre également hommage au Directeur et au Service des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux dont j'ai déjà pu apprécier la compétence et le sérieux.

Le dossier 181 : la France et l'Algérie sont deux pays qui ont des traditions extrêmement fortes, historiques, géographiques et humaines, à tel point que le Maire de Bordeaux et le Maire d'Oran ont décidé qu'il fallait donner un contenu plus fort encore à ce qui était une tradition en signant un contrat de partenariat de jumelage le 7 décembre 2003.

Aujourd'hui il vous est proposé une convention pour mettre en route la formation de 12 cadres territoriaux de la Ville d'Oran par des fonctionnaires municipaux de Bordeaux, sachant que ces fonctionnaires une fois formés pourront eux-mêmes sur l'ensemble de leur territoire faire bénéficier leurs collègues de leur expérience.

Le budget de l'opération proposé par la Ville de Bordeaux qui vous est demandé de voter aujourd'hui est de 30.000 euros, 15.000 euros provenant également d'une subvention du Ministère des Affaires Etrangères qui sera affectée à la Ville de Bordeaux.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première délibération qui vous est soumise.

M. LE MAIRE. -

Pas d'objections ?

Nous avons déjà des relations avec la Ville d'Oran. Elle est très demandeuse – ou demanderesse, je ne sais pas comment il faut dire – de resserrer ces liens. Je pense que pour des tas de raisons nous y avons mutuellement intérêt.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080182

Coopération de Bordeaux, Lyon et Riga pour la valorisation du patrimoine urbain. Autorisation. Décision

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

En décembre 2005, Lyon et Bordeaux ont accueilli avec succès le « Festival Etonnante Lettonie » après les Villes de Paris et de Strasbourg. Les deux présidents, Monsieur Jacques Chirac et Mme Vaira Vike-Freiberga décidèrent que la dynamique franco-lettonne devait avoir comme suite « le Printemps Français ».

A l'invitation de la Présidente de la République de Lettonie et du Maire de Riga, M. Janis BIRKS, la Ville de Bordeaux a été mise à l'honneur pendant la première semaine du « Printemps français en Lettonie » (mars – juin 2007), et a présenté à Riga différentes facettes de sa culture, de son économie et de son art de vivre. C'est ainsi que l'inauguration officielle du Printemps français s'est faite en visitant l'exposition « Regard fauve » présentée par le musée des Beaux-Arts de Bordeaux. A cette occasion, M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, a conduit à Riga une délégation bordelaise de soixante-dix personnes, représentants les domaines économique (vin, urbanisme, artisanat, tourisme d'affaires...), culturel (musiques actuelles, littérature, danse Hip-Hop, photographie), et éducatif (Université, lycée).

Parmi les différentes manifestations bordelaises, une journée a été consacrée à une conférence intitulée « Riga-Bordeaux : projets de villes » portant sur les questions d'urbanisme, d'architecture, de mobilité urbaine et d'innovation technologique.

De même, une délégation de la Ville de Lyon s'est rendue à Riga du 13 au 16 juin 2007, autour de 4 thématiques : promotion économique, mode, gastronomie, culture et patrimoine, avec l'organisation d'une conférence sur le thème « protection et rénovation des sites du patrimoine de l'Unesco dans un environnement contemporain ».

C'est dans la continuité de ces actions que les Villes de Bordeaux et de Lyon ont été sollicitées par Riga pour l'accompagner dans la valorisation de son patrimoine.

A cet effet, Bordeaux, Lyon et Riga, ont décidé de mettre en œuvre un projet appelé « Patrimoine et Développement : Comment la valorisation du patrimoine peut devenir l'un des leviers du développement durable de la ville.

Riga (Lettonie), Lyon (France) et Bordeaux (France) sont trois villes dont les centres historiques sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en 1997 pour la première, 1998 pour la seconde, et 2007 pour la troisième, en tant que site urbain à valeur patrimoniale exceptionnelle et universelle

Les trois villes européennes sont confrontées, malgré un contexte politique, culturel, économique et social très différent, aux mêmes enjeux de conservation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine dans le cadre du projet de développement urbain.

La finalité générale du projet de coopération est de renforcer les capacités de gestion patrimoniale, en structurant une maîtrise d'ouvrage pour la gestion du site historique, intégrée au projet de développement urbain.

L'action envisagée se déroulera d'avril 2008 à mars 2009 et consistera à mobiliser les acteurs locaux, construire un diagnostic partagé, identifier les leviers d'action et la thématique ou le territoire d'application, élaborer un programme de coopération inscrit dans la durée avec des objectifs clairement définis et les moyens opérationnels correspondants.

Le budget de l'opération décrite ci-dessus est de 105 200,00 euros

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2008:

Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	52 000,00 €
Participation de la Mairie de Bordeaux	
Apport en numéraire	5 000,00 €
Apport en valorisation de personnel	12 000,00€
Participation de la ville de Lyon	10 000,00 €
Apport en valorisation de personnel	17 000,00€
Participation de la ville de Riga	4 000,00 €
Apport en valorisation de personnel	52 000,00€

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec la Ville de Lyon et la Ville de Riga pour la mise en œuvre de ce projet.
- à inscrire la somme de 5 000 euros en dépenses sur le compte 6257 Fonction 041 de l'exercice 2008, correspondant à la part de financement que la Mairie de Bordeaux devra verser à la Ville de Lyon, chef de file du projet, pour la mise en œuvre de ce projet.

M. CAZABONNE. -

Le dossier 182, il s'agit d'une coopération entre Lyon, Bordeaux et Riga pour la valorisation du patrimoine urbain.

En 2005 Lyon et Bordeaux ont accueilli après Strasbourg et Paris un festival qui a rencontré énormément de succès. Ce festival s'appelait « Etonnante Lettonie ». A tel point que le Président de la République de l'époque, M. Jacques Chirac et la Présidente de Lettonie, Mme Vaira Vike-Freiberga ont décidé de donner à Bordeaux une place importante dans le cadre du « Printemps Français » en Lettonie, en mars et juin 2007.

A cette occasion, le Maire de Bordeaux a conduit une délégation d'une soixantaine de personnes du monde économique, culturel et éducatif.

La Ville de Lyon a ensuite elle-même au mois de juin envoyé une délégation qui, elle, a travaillé sur des thématiques différentes dont celle de la « protection et rénovation des sites du patrimoine de l'UNESCO dans un environnement contemporain ».

C'est dans la continuité de ces actions que les Villes de Bordeaux et de Lyon ont été sollicitées par Riga pour l'accompagner dans la valorisation de son patrimoine urbain.

C'est l'objet de la convention qui vous est proposée aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'oppositions ?

Vous savez que la Présidente de Lettonie Madame Vike-Freiberga préside le comité de parrainage de notre candidature pour 2013 et que nous avons avec la Ville de Riga d'excellentes relations.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080183

Appui aux manifestations organisées dans le cadre de la célébration du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la Ville de Québec. Autorisation. Décision

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'année 2008 marque le 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain. Elle célèbre l'extraordinaire aventure qu'est le Québec moderne et rappelle la pérennité du fait français en Amérique. Placé sous le signe de la rencontre, cet anniversaire est l'occasion de souligner plus particulièrement les quatre siècles de fraternité liant la France et notre ville jumelle, Québec.

Ce jumelage, comme vous le savez, est un des plus dynamiques parmi les 18 partenariats internationaux de notre ville. En 45 ans, il a su générer un très grand nombre d'actions de coopération tant sur les plans culturel, et éducatif, qu'économique.

Nous avons, en effet, encouragé différents organismes des deux villes à œuvrer en faveur d'une véritable coopération de proximité. Aujourd'hui, le cadre traditionnel culturel et associatif du jumelage est évidemment dépassé. Il intègre désormais les projets des PME-PMI, des chambres de commerce, des offices de tourisme, des services municipaux, (des Conseils municipaux des enfants, du pôle senior, des maisons de quartier..), des organes de presse, des artisans, des centres hospitaliers, etc...

C'est dans cette dynamique que la ville de Bordeaux a été invitée à s'associer à la célébration de ce 400^{ème} anniversaire de sa ville jumelle. **La participation de Bordeaux au 400^{ème} sera donc mise en valeur de deux manières :**

1. par la présence de notre ville à trois temps forts de cette célébration, à Québec, au travers des délégations officielles conduites par le Maire de Bordeaux :

- du 19 au 24 mai 2008, véritable « **moment bordelais** » pour le lancement officiel des manifestations bordelaises couvrant les domaines de la culture, de l'économie, de l'éducation et de l'action sociale, à Québec.
- du 1^{er} au 3 juillet 2008, pour participer aux cérémonies officielles du 400^{ème} avec les plus hautes personnalités québécoises et étrangères, le 3 juillet étant le jour anniversaire de l'arrivée de Champlain à l'endroit où fut fondée la ville de Québec. Deux membres du Conseil Municipal des Enfants feront partie de la délégation officielle car nous avons la conviction que les actions tournées vers la jeunesse sont porteuses d'un riche avenir pour les relations entre nos villes.
- du 12 au 13 octobre 2008, pour participer d'une part à la clôture officielle du 400^{ème} anniversaire de Québec et d'autre part, à l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), les 14 au 16 octobre, suivie du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie, les 17 et 18 octobre.

2. par la mise en oeuvre du programme de participation de Bordeaux au 400^{ème} qui compte aujourd'hui près de 35 projets. En accord avec la Mairie de Québec, et afin de gagner en cohérence et lisibilité, nous avons souhaité, d'une part, concentrer le plus

grand nombre possible de manifestations bordelaises, à Québec, et d'autre part mettre en valeur les projets issus d'un partenariat existant entre acteurs des deux villes comme :

A Québec,

le legs de Bordeaux à Québec : 5 mascarons en pierre taillée, dont 4 seront fixés sur la façade Est de l'Hôtel de Ville de Québec et 1 à l'intérieur de l'Hôtel de Ville,

les Rencontres Champlain-Montaigne sur le thème de l'intégration des immigrants,

les spectacles «Eau douce» et «Cousu main» de la compagnie ECLATS, au Théâtre des Gros becs de Québec pour le jeune public québécois,

le concours d'étudiants en journalisme de l'Institut de Journalisme de Bordeaux et de l'université Laval, en collaboration avec Radio Bleu Gironde et Radio Canada,

les Rencontres entre Conseils Municipaux des Jeunes et des enfants, des centres d'animation de quartier, des Pôles Seniors,

les concerts de musique classique avec le CNR, de **musique actuelle** avec la Rock school Barbey et le Festival Off de Québec.

A Bordeaux :

le concert de 400 choristes sur le miroir d'eau dans le cadre de l'accueil, le 16 mai prochain, du **BELEM**, sous le haut patronage de M. Jean-Pierre RAFFARIN, Président du Comité d'organisation des manifestations françaises à Québec. Le **BELEM** partira de Bordeaux, le 18 mai, pour une traversée qui le conduira à Québec le 2 juillet pour participer aux festivités officielles du 400^{ème},

l'exposition «Quebec vu du ciel » du 17 Mai au 6 Juillet 2008 sur les grilles du Jardin Public,

la visio-conférence entre les Conseils municipaux des enfants de Bordeaux et Québec, le 17 ou le 31 mai, en présence de Messieurs les Maires de Bordeaux et de Québec,

la « Journée des 400 pionniers », le 6 juillet 2008, qui consistera à faire défiler dans la ville de Bordeaux, en costumes d'époque, des représentants des pionniers qui ont quitté Bordeaux et la Gironde pour s'installer à Québec.

Ces projets bordelais validés par les mairies de Bordeaux et Québec pour intégrer le programme du 400^{ème} anniversaire de Québec seront mentionnés dans le prochain « Plan d'actions » du jumelage Bordeaux-Québec pour la période 2007-2010, afin qu'ils puissent, au delà de cette opération Québec 400^{ème}, contribuer à l'élargissement des échanges entre Bordeaux et sa ville jumelle.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux a été sollicitée par plusieurs associations porteuses de projets spécifiques 400^{ème} dont :

2.1 Les Boxers de Bordeaux, club de hockey sur glace, pour représenter notre ville au tournoi mondial Pee Wee de Québec dans la catégorie 11-13 ans, en février 2008.

Séance du lundi 14 avril 2008

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 40 400 €, se décomposant comme suit :

<u>TRANSPORT INTERNATIONAL (19 ENFANTS ET 4 ACCOMPAGNANTS) ET LOCATION DE MINIBUS</u>	<u>16 550 €</u>
<u>HEBERGEMENT ET RESTAURATION</u>	<u>8 125 €</u>
<u>ACHAT MATERIEL, MAILLOTS, PALETS, CADEAUX, MEDAILLES</u>	<u>4 200 €</u>
<u>FRAIS DE PERSONNELS : COACH SPORTIF, GUIDE QUEBECOIS</u>	<u>1 625 €</u>
<u>ACTIVITES TOURISTIQUES A QUEBEC ET MONTREAL</u>	<u>7 500 €</u>
<u>TICKETS MATCH NHL</u>	<u>2 200 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>40 400 €</u>

Le financement est réparti comme suit :

<u>VILLE DE BORDEAUX - DGRI</u>	<u>2 000 €</u>
<u>CLUB BOXERS</u>	<u>1 300 €</u>
<u>PARTICIPANTS (AUTO-FINANCEMENT)</u>	<u>26 100 €</u>
<u>PEE WEE (QUEBEC)</u>	<u>1 100 €</u>
<u>SPONSORS</u>	<u>900 €</u>
<u>CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE</u>	<u>9 000 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>40 400 €</u>

2.2 Les centres d'animation de quartiers de Bordeaux, pour les échanges d'expériences sur le thème « Animation de quartiers et insertion » (séjour de 4 personnes durant 8 jours).

A l'initiative de la ville de Bordeaux, ce projet a été labellisé par le Comité d'organisation français du 400^{ème} et a reçu l'appui du Ministère des Affaires Etrangères et de l'OFQJ.

Le budget prévisionnel de l'opération est évalué à 9 950 €, se décomposant comme suit :

<u>TRANSPORT INTERNATIONAL</u>	<u>3 200 €</u>
<u>HEBERGEMENT ET RESTAURATION</u>	<u>4 800 €</u>
<u>TRANSPORTS LOCAUX</u>	<u>800 €</u>
<u>SUIVI ADMINISTRATIF PAR LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION</u>	<u>1 150 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>9 950€</u>

Le financement est réparti comme suit :

<u>VILLE DE BORDEAUX – DGRI</u>	<u>5 200 €</u>
<u>CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX</u>	<u>1 950 €</u>
<u>OFQJ</u>	<u>800 €</u>
<u>MAEE (SGAR)</u>	<u>2 000 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>9 950 €</u>

La ville de Bordeaux va recevoir l'appui financier de 2000 € du MAE/SGAR qu'elle reversera à l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux, augmenté de sa propre subvention de 2800 €, soit une subvention totale de 4800 €.

Par ailleurs, la ville de Bordeaux financera directement à l'Association des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux des billets d'avion à hauteur de 2400 €.

Ceci portera donc à 5200 € la participation totale de la ville de Bordeaux (***subvention de 2800 € + 2400 € de billets d'avion***)

Considérant l'intérêt socio-culturel et socio-éducatif de ces deux opérations, inscrites dans le cadre de la célébration du 400^{ème} anniversaire de la fondation de notre ville jumelle, Québec,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de **2 000 €** à l'Association Bordeaux Gironde Hockey 2000,
- attribuer une subvention exceptionnelle de **4 800 €** à l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux
- signer les conventions, ci-annexées, relatives à ces deux projets.

Ces dépenses, prévues au Budget Primitif, seront imputées sur le budget 2008 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction BX 041, enveloppe 020376 - nature 6574.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération n° en date du , reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association BORDEAUX GIRONDE HOCKEY 2000, représentée par M. Jean-François PIERROT, Président,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La Ville de Bordeaux s'engage à apporter une aide financière à l'association Bordeaux Gironde Hockey 2000, pour un montant de **2 000 €** afin que les jeunes du club de hockey sur glace « Boxers de Bordeaux », dans la catégorie 11-13 ans, puissent participer au tournoi mondial PEE WEE de Québec, en février 2008, dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, l'association Bordeaux Gironde Hockey 2000 s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon le plan suivant :

<u>VILLE DE BORDEAUX - DGRI</u>	<u>2 000 €</u>
<u>CLUB BOXERS</u>	<u>1 300 €</u>
<u>PARTICIPANTS (AUTO-FINANCEMENT)</u>	<u>26 100 €</u>
<u>PEE WEE (QUEBEC)</u>	<u>1 100 €</u>
<u>SPONSORS</u>	<u>900 €</u>
<u>CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE</u>	<u>9 000 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>40 400 €</u>

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

L'aide de la Ville de Bordeaux sera versée, intégralement, à la signature de la convention à l'association Bordeaux Gironde Hockey 2000.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.
Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 1 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre s'engage à assurer une visibilité maximale au partenariat passé avec la Ville de Bordeaux. Les documents de communication (programmes, brochures, affiches ou annonces publicitaires...), y compris les enregistrements télévisés de tout ou partie de la manifestation ou de sa préparation, devront faire apparaître le logo de la Ville de Bordeaux, et mentionner « cette opération est réalisée dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec ».

Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu du projet dans les deux mois qui suivront la réalisation de celui-ci. A ce compte rendu seront joints, un bilan comptable des dépenses et des recettes, ainsi que tous les documents produits dans le cadre de cette manifestation (cartons d'invitation, catalogue, revue de presse, affiches, vidéo...).

Sur la base de ce compte rendu, la Ville de Bordeaux pourra alors engager un processus d'évaluation du projet.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DU CONTRAT ET LITIGE

Si l'un des articles du présent contrat n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter du présent contrat devra être réglé par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de ville,
pour l'association Bordeaux Gironde Hockey 2000, 95, cours du Maréchal Juin – 33000 Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le
en deux exemplaires

POUR LA VILLE DE BORDEAUX

POUR L'ASSOCIATION

BORDEAUX GIRONDE HOCKEY 2000

M. ALAIN JUPPÉ

M. JEAN-FRANÇOIS PIERROT

MAIRE

PRESIDENT

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération n° en date du , reçue en Préfecture de la Gironde le

ET

L'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, représentée par M. Marc LAJUGIE, Président,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La Ville de Bordeaux s'engage à apporter une aide financière à l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, pour un montant de **4 800 €** afin que 4 personnes (Président, cadres et personnels) participent aux Rencontres Champlain-Montaigne les 22 et 23 mai 2008 à Québec, et réalisent la même semaine un programme de réunions thématiques avec des homologues professionnels québécois.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon le plan suivant :

<u>VILLE DE BORDEAUX - DGRI</u>	<u>5 200 €</u>
<u>CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX</u>	<u>1 950 €</u>
<u>OFQJ</u>	<u>800 €</u>
<u>MAEE (SGAR)</u>	<u>2 000 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>9 950 €</u>

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

L'aide de la Ville de Bordeaux sera versée, intégralement, à la signature de la convention à l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.
Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 1 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre s'engage à assurer une visibilité maximale au partenariat passé avec la Ville de Bordeaux. Les documents de communication (programmes, brochures, affiches ou annonces publicitaires...), y compris les enregistrements télévisés de tout ou partie de la manifestation ou de sa préparation, devront faire apparaître le logo de la Ville de Bordeaux, et mentionner « cette opération est réalisée dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec ».

Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu du projet dans les deux mois qui suivront la réalisation de celui-ci. A ce compte rendu seront joints, un bilan comptable des dépenses et des recettes, ainsi que tous les documents produits dans le cadre de cette manifestation (cartons d'invitation, catalogue, revue de presse, affiches, vidéo...).

Sur la base de ce compte rendu, la Ville de Bordeaux pourra alors engager un processus d'évaluation du projet.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DU CONTRAT ET LITIGE

Si l'un des articles du présent contrat n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter du présent contrat devra être réglé par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de ville,
pour l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux, 10 rue Vilaris – BP
50 – 33032 Bordeaux cedex.

Fait à BORDEAUX, le
en deux exemplaires

POUR LA VILLE DE BORDEAUX

POUR L'ASSOCIATION

**DES CENTRES D'ANIMATION DE
QUARTIERS DE BORDEAUX**

M. ALAIN JUPPÉ

M. MARC LAJUGIE

MAIRE

PRESIDENT

M. CAZABONNE. -

Le dossier 183 est un des dossiers les plus importants de l'année 2008 dans la délégation des Relations Internationales. Il s'agit en effet de la célébration du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la Ville de Québec qui sera en même temps le 46^{ème} anniversaire du jumelage entre Bordeaux et Québec.

La participation de la Ville de Bordeaux dans cette commémoration sera importante, elle sera à la fois sur place à Québec par trois déplacements du Maire de Bordeaux :

- entre le 19 et le 24 mai pour le lancement officiel des manifestations bordelaises,

- du 1^{er} au 3 juillet pour la cérémonie officielle du 400^{ème} anniversaire, puisque le 3 juillet c'est la date anniversaire de l'arrivée de Samuel Champlain sur le site sur lequel il a fondé Québec.

- du 12 au 13 octobre pour la clôture officielle du 400^{ème} anniversaire de Québec. Et en même temps se tiendra l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones, suivie du Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie.

A Québec, je cite rapidement les manifestations qui sont au nombre de 33 que la Ville de Bordeaux mettra en œuvre, entre-autres :

Séance du lundi 14 avril 2008

Le legs de Bordeaux à Québec de 5 mascarons en pierre taillée, dont 4 seront fixés sur la façade Est de l'Hôtel de Ville de Québec et 1 à l'intérieur.

Les Rencontres Champlain-Montaigne sur le thème de l'intégration des immigrants.

Les spectacles « Eau douce » et « Cousu main » de la Compagnie Eclats au Théâtre des Gros Becs de Québec.

Le concours d'étudiants en journalisme de l'Institut de Journalisme de Bordeaux et de l'Université Laval, en collaboration avec Radio Bleu Gironde et Radio Canada.

Les Rencontres entre Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants, des Centres d'animation de quartier et des Pôles Seniors.

Les concerts de musique classique, notamment avec la Rock School Barbey.

A Bordeaux :

Un concert de 400 choristes sur le miroir d'eau lors de l'arrivée du bateau Le Bélem, en présence de M. Jean-Pierre Raffarin, Président du Comité d'organisation des manifestations françaises à Québec.

L'exposition « Québec vu du ciel » du 17 mai au 6 juillet qui sera sur les grilles du Jardin Public.

La visio-conférence entre les Conseils Municipaux des enfants de Bordeaux et de Québec, en présence de Messieurs les Maires de Bordeaux et Québec.

La « Journée des 400 pionniers », manifestation en costumes d'époque qui représentera l'épopée des pionniers qui ont quitté Bordeaux et la Gironde pour s'installer à Québec.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux a été sollicitée par plusieurs associations porteuses de projets. C'est le cas de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui :

Les Boxers de Bordeaux, club de hockey pour représenter notre ville au tournoi mondial Pee Wee.

Les centres d'animation de quartiers de Bordeaux avec l'envoi de 4 personnes durant 8 jours pour des échanges d'expériences sur le thème « Animation de quartiers et insertion ».

Pour ces deux manifestations les subventions de la ville sont pour la première de 2000 euros, et pour la seconde de 4800 euros.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ces délibérations, mais puisque c'est le baptême du feu de M. CAZABONNE dans ce domaine nouveau qui lui incombe

des relations internationales, je voulais lui souhaiter bienvenue et bonne chance dans ce secteur qu'il aura à animer dans les années qui viennent.

Mais, comme je suis un peu têtue, j'aimerais faire le lien avec ce qui a été mon intervention aussi en début de séance.

En effet, il serait bien aussi que la politique internationale de la Ville de Bordeaux soit de temps en temps teintée d'un certain nombre de valeurs qui sont les nôtres, je pense dans le domaine des droits de l'homme, naturellement ; je pense également à notre filiation girondine où le mot Girondins à un moment particulièrement tourmenté de notre Histoire de France a eu aussi une véritable signification dont nous n'avons pas à avoir honte, au contraire, dont nous pouvons être fiers. Donc nous devons faire en sorte qu'elle puisse aussi refléter l'image de la Ville de Bordeaux.

J'ai vu passer ce matin une dépêche sur Internet, vous l'avez peut-être vue, qui nous indiquait qu'une jeune tibétaine venait d'être condamnée à 12 ans de réclusion pour avoir dit « Vive le Tibet libre ». C'est une condamnation qui est tombée ces jours récents. Et pour faire le lien avec la délibération que vous nous présentez à l'instant, j'ai envie de dire que c'est plus facile de dire : « Vive le Québec libre », que « Vive le Tibet libre ».

Tout ça pour dire, M. CAZABONNE, à l'occasion de ce secteur important de l'action municipale et de l'image que notre ville va donner dans les années qui viennent, que personnellement je souhaite, et je crois que nous serions un certain nombre à le souhaiter - Patrick PAPADATO est suffisamment intervenu dans ce sens-là aussi dans la mandature passée - qu'on ne se contente pas de ces échanges folkloriques, économiques, artisanaux très traditionnels, mais que nous puissions aussi à cette occasion faire passer des messages plus politiques.

Je pense que c'est aussi de notre responsabilité en tant que Ville de Bordeaux de ne pas fermer totalement la porte à ce type d'expression.

M. LE MAIRE. -

Merci. Il va de soi que notre politique de relations internationales inclut tout à fait le souci qu'exprime M. HURMIC.

Quand nous allons à Bamako, par exemple, former des cadres de l'administration territoriale, quand nous travaillons avec des villes comme Casablanca, Oran, ou d'autres encore, ce souci de participer au développement est présent dans notre politique de relations extérieures.

Cela dit, les jumelages que vous présentez comme folkloriques ne méritent pas cette dénomination. Je voudrais parler de celui que nous avons avec Québec, par exemple.

Nos relations sont extrêmement intenses. Nous avons reçu la semaine dernière le nouveau Maire de Québec, M. Régis Labeaume. Il était accompagné par une délégation de scientifiques de très haut niveau. A l'occasion de ce voyage est apparue l'idée de resserrer les liens entre l'Université Laval à Québec et l'université bordelaise dans un domaine où l'une et l'autre sont extrêmement performantes, je veux parler des neurosciences.

Si nous arrivions à créer une sorte de « neuro-cité » entre Laval et Bordeaux, d'après les spécialistes nous nous positionnerions au deuxième ou troisième rang mondial dans ce domaine de recherche scientifique qui est immense puisqu'il s'agit de toutes les potentialités du cerveau au cours des prochaines décennies.

Voilà l'exemple d'une coopération qui peut être extrêmement utile. Les Présidents des Universités de Bordeaux ont dit à quel point cela les intéressait dans la présentation de leur propre projet « Campus d'excellence » qu'ils sont en train d'élaborer pour le présenter au Ministère de l'Université. Donc voyez que ces jumelages peuvent être extrêmement utiles.

Nous allons poursuivre d'ailleurs avec le Québec. Nous allons recevoir le 8 et le 9 mai prochain la Gouverneur Général du Canada à Bordeaux, Mme Michäelle Jean. C'est une jeune femme qui a été désignée Gouverneur Général il y a deux ou trois ans par la Reine d'Angleterre sur proposition du gouvernement canadien. Elle est journaliste de métier. Elle est Haïtienne d'origine. Sa nomination a fait beaucoup de bruit au Canada. Elle a acquis une crédibilité très forte en quelques mois.

Elle a souhaité venir à Bordeaux pour participer avec nous à une réflexion sur la diversité, sur l'accueil des populations migrantes. Elle sera présente en particulier au moment de la Journée de commémoration de l'esclavage.

Troisième rendez-vous, le Premier Ministre de Québec, M. Charest, sera présent à Bordeaux le 15 mai en présence de Jean-Pierre Raffarin qui préside le comité de jumelage avec Québec. A cette occasion nous aurons aussi des contacts importants. M. Charest s'intéresse beaucoup à tout ce qui est développement durable et m'a demandé de lui organiser des rencontres avec notamment ceux qui à Bordeaux s'occupent de développement durable et d'urbanisme.

Vous voyez que le jumelage avec Québec est un jumelage très dense et très riche sur bien des plans : universitaire, urbain, culturel et dans beaucoup d'autres domaines.

M. CAZABONNE.

M. CAZABONNE. -

Juste ajouter un mot. Si je partage les réflexions de Pierre HURMIC et si je le remercie pour ses vœux de réussite, je lui dirai que le travail avec les villes avec lesquelles nous sommes en partenariat comme Bamako, Ouagadougou ou d'autres, elles l'apprécient énormément, elles qui manquent de tout. Ce que nous avons fait dans le domaine de la formation des cadres de l'état civil ou des cadres de la propreté, de l'environnement et de la collecte des ordures ménagères, pour eux c'est énorme.

Ce travail, il ne faut pas le balayer d'un revers de main en disant que ce ne sont que des festivités, parce qu'il faut dire que nous leur avons apporté beaucoup quand nous avons formé ces techniciens et ces cadres de l'administration municipale.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE